

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Église. Titulaires d'églises paroissiales. — II Communication officielle. — III Extension du Jubilé. — IV Scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel. — V Société d'une messe. — VI Prières des Quarante-Heures. — VII L'euthanasie. — VIII La crémation. — IX Nouvelles religieuses. — X Aux Dominicains. — XI Ordo pour 1914.

AU PRONE

Le dimanche, 23 novembre

On annonce:

Le premier dimanche de l'Avent ;

La fête de saint André (remise du 30 novembre au 1 décembre);

Les exercices du mois de novembre (1);

La neuvaine de l'Immaculée-Conception, vendredi le 28 (2);

Dans le diocèse de Sherbrooke, dimanche, le 30, le 20e anniversaire du sacre de Mgr l'évêque ;

Dans le diocèse de Joliette, la collecte, le 1er dim. de l'Avent, pour les orphelins.

OFFICES DE L'ÉGLISE

Le dimanche, 23 novembre

Messe du I dimanche de l'Avent, **semi-double**; mém. de S. Clément et de Ste Félicité (mém. 1o de S. Clément, 2o de l'Oct. de Ste Cécile, 3o de Ste Félicité, **dans le diocèse de Valleyfield**) ; préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dimanche, mém. de S. Jean de la Croix (du 24), et de S. Chrysogone (de S. Jean de la Croix, de l'Oct. et de S. Chrysogone, **dans le diocèse de Valleyfield**).

(1) En faisant tous les jours du mois de novembre, même privément, quelque exercice de piété en faveur des âmes du purgatoire, on peut gagner : 1o 7 ans et 7 quarantaines d'indulgence chaque jour ; 2o une indulgence plénière, en se confessant, communiant et priant à l'intention du pape, pendant une visite d'église ou de chapelle publique, (non semi-publique), dans le cours du mois de novembre ou l'un des huit premiers jours de décembre.

(1) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 1o 300 jours d'indulgence à chaque exercice ; 2o une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant (n'importe où) aux intentions du pape, l'un des jours de la neuvaine, ou des huit jours qui la suivent.